

Capacités techniques et financières

SASU MW BIOÉNERGIE – Heyrieux

Maxime WALTER – 06 33 45 74 76 – walter.maxime@hotmail.fr



Dossier réalisé par SCARA Conseil

Rédacteurs : Léa PIANTE – l.piante@scaraconseil.fr

Édité le : 11 avril 2023

Version : 1

1 CAPACITES TECHNIQUES

L'associé de la SASU MW BIOENERGIE est gérant d'une exploitation agricole et une entreprise de travaux agricole.

Il possède ainsi une connaissance du milieu agricole et de la mécanique, grâce à l'expérience acquise depuis plusieurs années de fonctionnement de son exploitation et de l'ETA.

Le tableau ci-dessous présente la liste des acteurs du projet, leurs attributions / fonctions ainsi que leur localisation.

Tableau 1 : Fonctions et attributions des acteurs du site

Prestation / Intitulé	Nom	Adresse
Exploitation	Maxime WALTER	Chemin du Mas de la Forêt 38 540 Heyrieux
Maintenance process	Méthalac	108 avenue du lac Léman 73 370 Le Bourget du Lac
Maintenance Epuration	Prodéval	7 rue Anne-Marie Staub Rovaltain 26 300 Châteauneuf-sur- Isère
Suivi	Scara	41 Rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne
Épandage Digestat	SASU MW BIOENERGIE	Chemin du Mas de la Forêt 38 540 Heyrieux
Surface plan d'épandage	EI WALTER Maxime	Chemin du Mas de la Forêt 38 540 Heyrieux
Surface plan d'épandage	EI WALTER Joseph	Chemin du Mas de la Forêt 38 540 Heyrieux
Surface plan d'épandage	EARL WALTER	Chemin du Mas de la Forêt 38 540 Heyrieux
Surface plan d'épandage	EARL La Ferme Thomas	130 Route d'Heyrieux 69 780 Saint-Pierre-de-Chandieu
Surface plan d'épandage	EI PAGNOUD-CHENAVARD Bruno	39 Chemin des Grillères 69 780 Saint-Pierre-de-Chandieu

L'exploitation du site (chargement des matières dans la trémie, suivi du digesteur, contrôles de l'installation, tenue des registres, etc.) est réalisée par l'associé Maxime Walter.

Il est en charge de l'unité de méthanisation et ont les fonctions suivantes :

- La réception des matières solides et liquides, et rangement dans leur stockage dédié,
- L'incorporation des matières solides dans la trémie,
- Le suivi et la surveillance globale de l'installation (température, temps de séjour ...),
- L'organisation du transport amont et aval et de l'épandage du digestat,
- La tenue des registres,
- Le chargement du digestat dans les véhicules de transport,
- La maintenance préventive,
- La vérification du respect des consignes de sécurité,
- La relation avec les administrations.

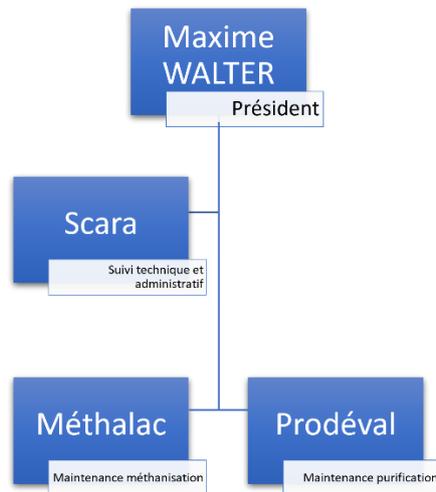


Figure 1 : Organigramme

L'associé de l'installation suivra différentes formations sur le process, la biologie et la réglementation autour de la méthanisation.

Il bénéficie également de l'appui technique de :

- Méthalac : construction et maintenance du méthaniseur
- Prodéval : construction et maintenance du purificateur biométhane
- Scara : bureau d'étude spécialisé en méthanisation

La maintenance du site est réalisée par Méthalac et Prodéval, et le suivi du site par Scara. Les trois prestations feront l'objet d'un contrat.

Les responsables s'engagent à former chaque nouvel arrivant sur le site de méthanisation sur la partie technique et maintenance, et sur la partie sanitaire et sécurité.

Astreintes sur site

Une astreinte 24h/24 est également mise en place entre l'exploitant et un salarié du site. Durant une semaine, une personne est en charge de la gestion des alarmes et du bon fonctionnement des sites. Le registre des astreintes sera disponible sur site et mis à disposition des autorités compétentes.

2 CAPACITES FINANCIERES

2.1 PLAN DE FINANCEMENT

La SASU MW BIOENERGIE a un capital de 50 000 €. L'unité de méthanisation est financée par emprunts bancaires pour un montant global de 8 140 000 €. L'évolution du site n'implique pas de nouvel investissement. Le plan de financement est présenté dans le Tableau 2

Tableau 2 : Plan de financement

Ressource	
Autofinancement	200 000
Subvention (Ademe, CD38, Région)	1 090 000 €
Emprunt bancaire	6 850 000 €
TOTAL	8 140 000 €

2.2 BUSINESS PLAN

Produits		1 461 746,56 €
Temps de fonctionnement		8 500 heures
Energie injectée		12 731 875 kWh
	Capacité moyenne	140,0 nm ³ /h biométhane
	Tarif achat	0,11481 €
Produit biométhane		1 461 746,56 €
Charges		714 723,50 €
Main d'oeuvre		58 650,00 €
Mécanisation		73 673,50 €
Achat matière		260 400,00 €
Entretien process		15 000,00 €
Entretien valorisation biogaz		60 000,00 €
Frais d'injection (location)		62 000,00 €
Provision renouvellement		10 000,00 €
Consommation d'électricité		110 000 €
Suivi (réglementaire)		5 000,00 €
Suivi (biologique, technique...)		20 000,00 €
Assurance		30 000,00 €
Divers (gestion, administratif, communication...)		10 000,00 €
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		747 023,06 €